



Convocation :..... 03.10.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.10.2022	(présents..... 6
	(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 18H

N° 2022/14

Objet : Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe ADNOT, Trésorier principal

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

M. Elyes LAMINE, Directeur de l'école d'ingénieurs ISIS

Mme Sarah PENALBA, Agent en service civique

Délibération n°2022/14

Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier à Castres, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 décembre 2020. Les marchés de travaux ont été attribués le 11 février 2021 et notifiés le 23 mars 2021.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation d'avenants,

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant la maquette financière du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et le Syndicat mixte,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant le dossier Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant la prise en compte de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local allouée à l'opération,

Vu la délibération du 11 février 2021 attribuant les marchés de travaux,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- d'approuver les avenants suivants :

Avenant n°3 au marché de travaux n°21019 – BOURDARIOS pour un montant de 6 868,00 € HT

Avenant n°2 au marché de travaux n°21021 – BORIES METALLERIE pour un montant de
– 1 545,00 € HT

Avenant n°3 au marché de travaux n°21024 – FLAGEAT pour un montant de 1 403,63 € HT

Avenant n°1 au marché de travaux n°21025 – Lot n°9 – TRUJILLO pour un montant de 13 263,40 € HT

Avenant n°3 au marché de travaux n°21028 – Lot n°12 – LACOMBE pour un montant de 498,00 € HT

Avenant n°3 au marché de travaux n°21029 – Lot n°13 – CARCELLES pour un montant de 1 884,96 € HT

- d'approuver la prolongation du délai de réalisation des travaux jusqu'au 31 mars 2023, en raison de l'affermissement tardif de la tranche optionnelle 1.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier et de charger THEMELIA, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Castres, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET